



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 20 mai 2025

Comptes 2024

1. Présentation des comptes 2024

La présentation des comptes 2024 se réfère au budget 2024 adopté par le Conseil général en date du 5 décembre 2023.

Elle comporte les documents suivants :

- ✓ Message concernant les comptes 2024
- ✓ Compte de résultat 2024 (également une version par natures)
- ✓ Compte des investissements 2024
- ✓ Bilan au 31.12.2024
- ✓ Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution
- ✓ Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2024
- ✓ Immobilisations au 31.12.2024
- ✓ Tableau des flux de trésorerie
- ✓ Indicateurs financiers 2024
- ✓ Résultat 2024 sur 3 niveaux
- ✓ Autres annexes selon les exigences légales
- ✓ Liste des dépassements selon l'art. 9 du Règlement communal des finances

2. Comptes de résultat

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2024 se résume ainsi :

Revenus	CHF 11'602'888.53
Charges	CHF 11'892'842.42
Perte	<u>CHF 289'953.89</u>

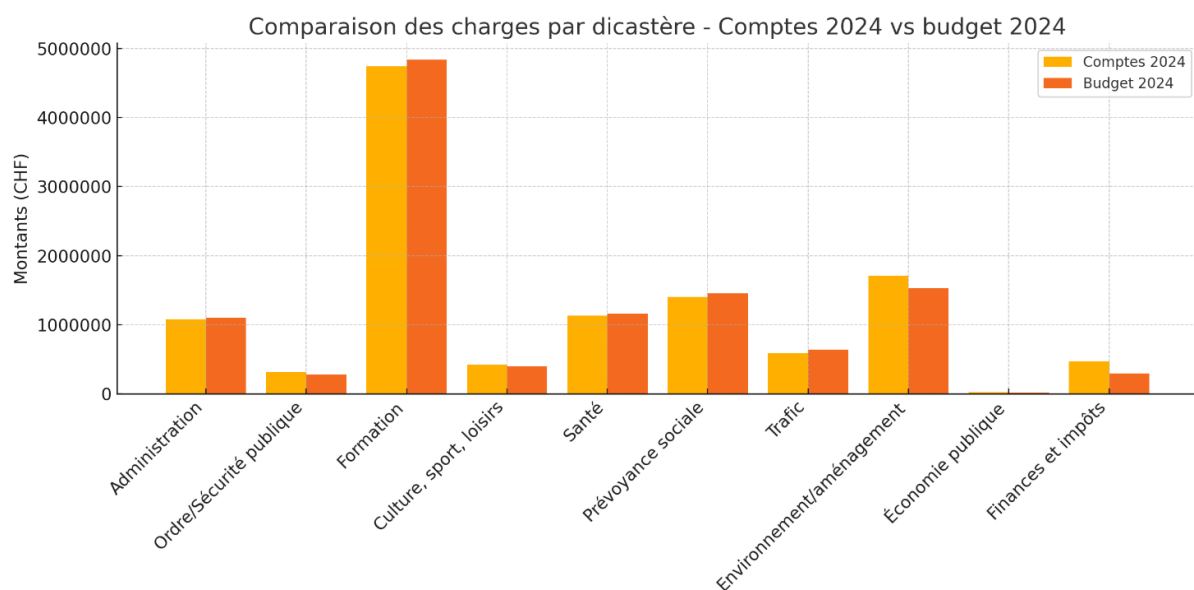
Le budget 2024 prévoyait une perte de CHF 617'609.70 (le budget voté présentait une perte de CHF 638'235.40 mais une erreur s'était glissée dans l'export du budget, une somme de colonne manquait dans le dicastère des routes (colonne des revenus), le budget voté présentait donc une perte trop importante par rapport à la réalité). La ComFin a déjà été avertie de cette erreur durant l'année 2024.

L'année 2024 est la troisième année sous MCH2 :

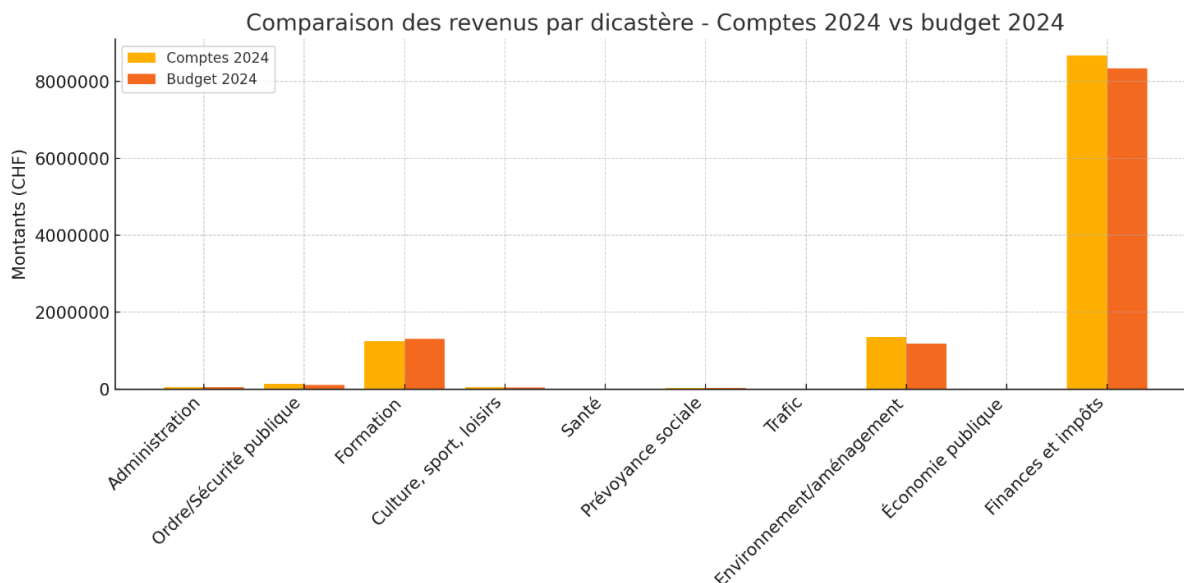
1. La perte de CHF 289'953.89 s'explique par des charges de fonctionnement importantes, malgré des revenus fiscaux conformes aux attentes et une bonne maîtrise des dépenses dans tous les secteurs (cf. graphique ci-dessous).
2. La réévaluation nécessaire au bilan de la « Carrée communale » de CHF -140'000.00 impacte aussi négativement le résultat (correction au bilan suite à la vente à CHF 790'000.00).
3. Les disponibilités à court terme de la Commune augmentent mais cette augmentation est uniquement imputable aux prêts souscrits pour les investissements votés en décembre 2023. Depuis 2022, en faisant abstraction des prêts souscrits, une tendance à la baisse de notre trésorerie peut être observée (diminution de CHF 60'000.00 par an) et commence à poser des soucis durant les mois creux (mars-avril-mai) où notre compte courant se retrouve parfois dans le rouge.
4. Notre commune a toujours une lacune d'autofinancement (cf. remarque des deux dernières années). Notre taux d'autofinancement est considéré comme mauvais et diminue sensiblement par rapport aux deux dernières années, il se situe à 1% pour 2024.
5. Le résultat provenant des activités d'exploitation [REX] affiche une perte de CHF 749'508.75, ceci montre que les impôts et taxes ne parviennent pas à couvrir les besoins actuels de la Commune. Le résultat opérationnel [ROP] affiche également une perte de CHF 655'149.90 (il s'agit du REX + résultat des activités financières). Pour simplifier, il s'agit des loyers auxquels on soustrait les intérêts bancaires. Le résultat final de CHF 289'943.89 est obtenu en additionnant le résultat extraordinaire (principalement constitué du prélèvement à la réserve pour le retraitement du patrimoine administratif, ce prélèvement sera uniquement possible jusqu'en 2032 une fois la réserve complètement vidée). Ces informations peuvent être trouvées dans le compte de résultat à 3 niveaux.
6. Les impôts (tous les revenus fiscaux) encaissés par notre commune sont supérieurs au budget mais en légère baisse par rapport à 2023 (CHF -300'000.00).
7. Conformément à notre règlement des finances, les dépassements de crédits budgétaires de plus de 10% et supérieurs à CHF 5'000.00 doivent être listés par compte et validés formellement par le Conseil général en même temps que l'acceptation des comptes. Les dépassements ont été listés (cf. tableau) avec les explications nécessaires.

3. En graphiques

Charges :



Revenus :



- De manière générale, les charges sont inférieures au budget dans plusieurs dicastères (gestion rigoureuse du budget) mais l'excédent de recettes fiscales ne permet pas de combler le déficit prévu au budget.

4. Éléments à relever par dicastères

Certains postes de charges 2024 présentent des différences par rapport au budget. Les dépassements supérieurs aux critères fixés à l'art. 9 de notre règlement des finances ont été listés (en couleur) dans un tableau transmis au Conseil général. Des explications figurent aussi dans ce tableau, ce tableau ne sera pas commenté de manière exhaustive lors de la séance du Conseil général. Certains dépassements sont repris dans les explications qui suivent :

Les charges de l'administration sont inférieures au budget (-2%) et ses revenus n'ont pas atteint les prévisions (-10%)

Le Conseil général a généré des frais très proches du montant au budget.

Les frais de l'exécutif sont en baisse par rapport à l'année précédente.

Les frais des services généraux se situent en-dessous du budget.

La récupération sur les ADB a récolté moins de recettes que prévu au budget. Le système a été mis en place en cours d'année 2024 (recouvrement par Helveticum).

Le dicastère « Ordre et sécurité publics, défense » présente un excédent de charges de 13%, ses recettes dépassent le budget de 32%

Pompiers : les taxes encaissées sont en légère diminution (plus d'exemptions). Les coûts du bataillon Sarine sont en légère diminution.

1610.3300.60: Il s'agit de l'amortissement de la butte de tir (non prévue au budget).

Le dicastère « Formation » présente des charges en-dessous du budget (-2%)

Les participations aux frais cantonaux sont en légère diminution.

Globalement, quelques dépassements concernant les nettoyages (nettoyages d'été non budgétés) et les frais d'entretien des bâtiments sont à mentionner.

Les salaires des chauffeurs de bus dépassent le budget en raison du paiement nécessaire d'arriérés de salaires.

AES : les contributions de parents ont été surestimées (en raison des « enfants irréguliers »). Les charges de personnel sont cependant inférieures au budget. La participation de la commune est inférieure à 2023 et également inférieure au budget.

Le dicastère « Culture, sport et loisirs » présente un excédent de charges de 4%

Les recettes de l'église de Noréaz permettent de couvrir les charges (léger excédent de recettes).

Les coûts d'entretien des terrains de foot se situent en dessous du budget.

3412.3151.00 : le dépassement de CHF 22'000.00 provient de paiement du robot de tonte du terrain de Prez-vers-Noréaz par la Commune.

Places et espaces publics : le dépassement provient de la remise en état du terrain de skater-hockey de Noréaz.

Le dicastère de la santé présente des charges en-dessous du budget (-2%) et un dépassement du budget de ses revenus (+18%)

Pas de remarque particulière concernant ce dicastère.

La prévoyance sociale présente des charges en-dessous du budget (-3%) et un dépassement du budget de ses revenus (21%)

Crèches : les contributions communales sont en dessous du budget (baisse régulière depuis 2022).

Les contributions à l'Accueil familial de jour sont en revanche en augmentation. Idem pour les subventions à l'école maternelle.

Le dicastère « Trafic et télécommunications » présente des charges en-dessous du budget (-9%)

Routes : budget globalement très bien tenu. Le budget d'entretien des routes n'a pas été intégralement dépensé (moins de réparations urgentes en 2024).

Location de véhicules : plus de locations nécessaires que prévu (pour rappel, le budget 2025 a à nouveau été corrigé à la hausse). Ces locations permettent de diminuer les travaux réalisés par des entreprises tierces.

Subventions transports publics : légère augmentation par rapport à 2024. Le budget 2025 a été adapté.

Le dicastère « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » présente des charges supérieures au budget (12%), les revenus sont supérieurs aux prévisions (15%)

Les taxes d'utilisation pour l'eau potable sont en dessous des prévisions budgétaires. Idem pour les taxes pour l'épuration.

Les taxes de base, quant à elles, dépassent légèrement le budget.

Entretien des canalisations : plusieurs réparations urgentes ont été nécessaires à la suite de plusieurs fuites.

Les frais d'exploitation de la STEP de Corserey ont dépassé le budget à nouveau. Des réparations ont été nécessaires. Cette STEP sera prochainement transformée en STAP.

Les attributions au financement spécial maintien de la valeur (FSMV) correspondent aux montants des taxes de base (exigence du réviseur), cela est valable pour l'eau potable et pour l'épuration. Les prélèvements aux réserves FSEC deviennent problématiques pour l'eau potable, ces réserves étant épuisées. La tarification de l'eau potable devra être revue afin de mieux couvrir les coûts d'exploitation.

La gestion des déchets présente un taux de couverture très satisfaisant (83%). Les frais de ramassage et décharge dépassent le budget (augmentation des déchets de type « branchages » et des frais liés aux encombrants). Le total des taxes concernant les déchets est conforme au budget, en légère augmentation par rapport à 2023 suite à l'introduction du nouveau règlement.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, un mandat a été confié à un externe afin d'assurer le suivi dans le domaine des constructions et de l'aménagement (en raison d'absence du personnel), ceci explique en grande partie le dépassement dans le compte 7900.3132.00.

Le dicastère « Economie publique » dépasse son budget de charges de 61%

8200.3141.00 : le dépassement de budget provient des travaux de réfection de la grotte du Sacré-Cœur (avec une participation de la Paroisse).

Le dicastère « Finances et impôts » enregistre une hausse de 4% ses revenus par rapport au budget

Impôts : le budget a été dépassé concernant les impôts ordinaires (CHF +300'000.00). Les impôts spéciaux se rapprochent du budget à CHF 10'000.00 près.

Les attributions à la péréquation augmentent légèrement par rapport à 2023 (CHF +30'000.00) de revenus supplémentaires octroyés à la commune.

5. Résultat et conclusion concernant les comptes 2024

Le compte de résultat 2024 présente une perte de CHF 289'953.89, soit une amélioration par rapport à la perte budgétée de CHF 617'609.70. Cette réduction du déficit est principalement due à une gestion rigoureuse des charges dans la majorité des dicastères et à des revenus fiscaux légèrement supérieurs aux prévisions, bien que ceux-ci soient en baisse par rapport à 2023 (CHF -300'000.00).

Malgré cette amélioration relative, la situation financière demeure préoccupante. Le résultat d'exploitation (REX) montre une perte importante de CHF 749'508.75, tandis que le résultat opérationnel (ROP), incluant le résultat financier, affiche également une perte de CHF 655'149.90.

Le résultat final est principalement atténué par un prélèvement sur la réserve pour le retraitement du patrimoine administratif – une solution transitoire disponible uniquement jusqu'en 2032.

6. Bilan

Peu de changements notables par rapport à 2023, voici tout de même quelques commentaires à faire :

- Les liquidités à court terme sont en hausse (en raison des emprunts, CHF +300'000.00)
- Les créances sont en légère hausse également (CHF +110'000.00)
- Les emprunts sont en hausse (CHF +800'000.00), le total est de CHF 4.3 millions
- La provision pour perte sur débiteurs a été corrigée à la hausse (CHF +10'000.00)
- Le compte 10940.20 a été corrigé au bilan pour CHF -140'000.00 (« Carrée communale » de Corserey)

7. Annexes

Voici quelques remarques par rapport aux annexes MCH2 :

- Compte de résultat sur 3 niveaux : la situation est préoccupante pour la commune, les trois niveaux de résultats indiquent une perte. La situation risque d'être encore plus problématique dès 2032 où le prélèvement à la réserve pour retraitement du patrimoine administratif ne sera plus possible.
 - Indicateurs : notre dette brute par rapport aux revenus est considérée comme bonne car juste en dessus de 50% (en augmentation par rapport à 2023). Notre effort d'investissement est considéré comme faible car inférieur à 10%. Notre taux d'autofinancement est considéré comme mauvais car inférieur à 10% (1%, soit une baisse de 6% par rapport à l'année passée). Notre taux d'autofinancement se situe à 29% et devrait se situer idéalement autour de 100%, Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.
- De manière synthétique, la commune de Prez a une situation d'endettement saine mais ne génère pas assez de revenus pour financer les investissements futurs.

8. Compte des investissements

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales	CHF	495'573.96
Recettes d'investissement totales	CHF	<u>82'421.61</u>
Investissements nets	CHF	<u>413'152.35</u>

Le budget 2024 des investissements prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 4'089'019.67 pour l'ensemble des investissements en cours.

Le tableau des investissements à disposition du Conseil général résume la situation des investissements au 31.12.2024.

9. Commentaires sur les investissements

Les investissements suivants ont été terminés :

		<u>Budget</u>	<u>Coût total</u>
0220.5040.01	Etudes Complexe scolaire	193'600.00	290'628.55
0290.5040.02	Aménagements locaux de la Poste	151'415.00	117'511.00
3414.5040.01	Analyse bâtiments communaux (étude)	50'500.00	45'942.30
6150.5010.09	Noréaz : Rte Sous Pierraz - réfection	220'000.00	133'484.05
6150.5010.15	Réfection de la Route des Arbognes	86'480.00	59'455.00
7101.5290.02	Phase I PIEP - infrastructure	40'000.00	6'050.00
7101.5290.04	PIEP - harmonisation	18'000.00	11'758.00
7201.5032.02	NO - Aménagement cours d'eau : arborisation du Palon	20'000.00	7'615.00
7201.5032.04	NO - Mise en séparatif - secteur Rte des Tourbières	91'000.00	30'000.00
7201.5032.05	CO - Construction canalisation STEP	75'000.00	16'308.65
7410.5020.11	Plan d'entretien des ruisseaux	53'000.00	54'333.25
7710.5040.01	NO - Jardins des souvenirs	20'000.00	2'336.95
7900.5290.03	NO - Révision PAL	180'000.00	203'511.30
7900.5290.04	PvN - Révision PAL	30'000.00	48'997.07
7900.5290.05	Phase I - PAL Prez	30'000.00	30'949.16

Beaucoup d'investissements seront reportés en 2025-2026 (cf. plan financier).

Objectif : avancer avec les investissements en cours pour laisser le champ libre au projet « Complexe scolaire ». Il y a peu de nouveaux autres investissements prévus au plan financier pour la période 2025-2029.

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter l'ensemble des comptes tels qu'ils sont présentés.

Message validé par le Conseil communal par voie circulaire.

Le Conseil communal